



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 61.2017

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	29	
Qui ont pris part à la délibération :	24	Pour : 24 Contre : 0

Date de la convocation : 7 juin 2017

L'an deux mille dix sept et le quatorze juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. BOISSET. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. PEGOURIE. RICAUD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. MM. THOMAS. IGOUNET. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC.

Pouvoir : M. VALMY à Mme PONS.

Absents excusés : MM. POUVILLON. VALMY. Mmes FABREGAS. ESTAUN. OVADIA. VERNIER.
Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ECOLE DE MUSIQUE D'AUCAMVILLE : APPROBATION DE LA CONVENTION EN VUE DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Exposé :

Le montant de la subvention votée pour l'école de Musique d'Aucamville lors du Conseil municipal du 27 avril 2017 nécessite la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec cette association.

Cette convention précise les engagements de l'association en contre partie de l'aide financière de 47 500 € attribués par la commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention pour l'année 2017.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. BOISSET, Adjoint au maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver la convention 2017 avec l'Ecole de Musique d'Aucamville.

Article 2 : d'autoriser le Maire à la signer.



Le Maire,
Gérard ANDRE